



Cas pratique Tva traducteur??

Par **magico1**, le **08/05/2014** à **01:04**

Bonjour

Je suis confronté a un cas pratique et j'aimerais savoir les éléments de réponse qui peuvent m'aider à avancer dans sa résolution, d'avance merci.

Une traductrice s'installe en Belgique tout en conservant son domicile dans son pays d'origine. Elle facture ses clients, y compris les assujettis en Belgique, depuis l'Espagne où elle est assujettie à la TVA.

L'administration belge estime qu'elle est assujettie à la TVA en Belgique et non en Espagne et soumet à la TVA toutes ses prestations.

que lui conseillez-vous?

D'avance merci

Par **Michel**, le **10/05/2014** à **10:59**

Bonjour,

Si cette traductrice est installée en Belgique, elle doit facturer avec la TVA Belge.